



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN



Déclaration liminaire de la FSU-IDF
Comité local du FIPHFP – IDF
Le 11 octobre 2017

Mesdames, Messieurs,

le comité local du FIPHFP d'Île-de-France se réunit aujourd'hui au lendemain du mouvement de défense des Services Publics. Le gouvernement menant une politique du bouc émissaire s'en prend notamment à l'ensemble des personnels des services publics dans une logique néolibérale sous-jacente.

Les personnels de la CDC sont également touchés par ces attaques et la crise de gouvernance que traverse cette institution nous interpelle.

Rappelons que les Caisses des dépôts et consignations ont été créées par la loi du 28 avril 1816. Elles remplaçaient l'ancienne « Caisse d'amortissement ». La CDC a donc une existence, et une utilité, de plus de 2 siècles.

Pour mémoires, quelques domaines de responsabilité historique de la CDC :

- gestion des fonds d'épargne (Livret A, LDD, etc.),
- financement du logement social par l'intermédiaire de ces fonds ;
- gestion bancaire du service public de la Justice et de la Sécurité sociale (notamment les consignations) ;
- gestion de régimes de retraite (CNRCL, IRCANTEC et 47 autres fonds - un retraité sur cinq et géré par la CDC) ;
- financement et acteur de la politique de la ville ;
- accompagnement des universités dans leurs projets et le financement de leur autonomie...

Certes la CDC a déjà fait l'objet d'attaque par le passé. À son arrivée au pouvoir en 1993, Édouard Balladur décide de démanteler la CDC. La réforme n'aboutira qu'au changement du mandat du directeur général, en 1995 mais le processus de filialisation des activités s'est poursuivi.

Aujourd'hui, un démantèlement et/ou une privatisation ferait le bonheur des agioteurs. Ce serait un abandon de moyens stratégiques forts dont dispose l'État pour peser sur l'économie. Par le passé l'État s'est déjà privé du contrôle des banques se privant ainsi d'un outil essentiel de la politique économique notamment monétaire et d'orientation de l'épargne vers les secteurs industriels jugés prioritaires. Avec les résultats que l'on peut observer sur l'économie : chômage, désindustrialisation...

La CDC a des missions citoyennes à mener notamment au moment où le gouvernement annonce vouloir mener une politique de construction de logements. Il s'agit là d'une mission forte de la CDC et ses agents possèdent une forte expertise à ce sujet.

Les agent.e.s de la CDC sont totalement investis dans leurs missions, ils doivent être rassuré.e.s quant à l'avenir de la structure pour laquelle ils travaillent avec une grande efficacité. Le flou dont ils se sentent victimes leur donne à juste titre le sentiment d'être méprisé par le gouvernement. Ils doivent être partenaires de concertations approfondies. La CDC doit conserver son indépendance, il ne saurait donc pas admissible de la mettre sous tutelle du ministère de Bercy. Son statut particulier lui confère un contrôle du Parlement et non de l'exécutif.

Le SNUP-CDC-FSU se montre et se montrera combatif pour défendre les intérêts des agents de la CDC et, ce qui va totalement avec, pour défendre les intérêts des citoyens qui ont besoin que la CDC et ses Agents puissent mener sereinement ses missions.

Pour conclure, la FSU-IDF souhaite rappeler que la CDC joue un rôle majeur dans la gestion du FIPHFP. Les représentants de la CDC dans ce comité fournissent un travail remarquable de suivi des dossiers et d'accompagnement des collectivités en contrats ou souhaitant le devenir. À ce titre la FSU-IDF et le SNUP-CDC-FSU seront particulièrement vigilants quant à l'évolution de ce dossier. Madame Annie Lemasson, secrétaire générale du SNUP-CDC-FSU et administratrice du FIPHFP joint bien entendu sa voix à la mienne concernant la lecture de cette déclaration.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre attention.